

« Pour un changement de modèle économique »

Au cours d'une conférence de presse tenue le 4 janvier dernier à Ajaccio, Femu a Corsica est revenu sur la crise des déchets. La solution résiderait dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique, d'organisation et de fonctionnement de la filière.

CRISE. Depuis plusieurs semaines, les monticules de déchets s'accumulent près des points de collecte à travers les territoires. La presse à balles du site de Teghime n'accepte qu'un tonnage limité quotidien pour répondre à la fermeture de Viggianello. La réouverture du site de Prunelli offre un maigre répit mais les jours prochains seront décisifs pour trouver une solution pérenne à cette crise qui perdure et qui prend un tour éminemment politique. Le 4 janvier, c'est Femu a Corsica qui est monté au créneau pour préciser ses orientations : « Sur cette question centrale, Femu a Corsica pense très clairement qu'une solution viable et construite pour le court, moyen et long terme ne peut faire l'économie d'un changement de modèle économique, d'organisation et de fonctionnement ayant pour base trois principes: la protection de l'environnement et de la préservation de la santé publique des corses ; la baisse du coût pour les intercommunalités et des taxes pour les familles insulaires; un nouveau modèle de production et de consommation, différent, basé sur la promotion de la réutilisation et du réemploi, de la réparation, et du recyclage. » a souligné son secrétaire national, **Jean-Félix Acquaviva.**

Trois axes sont privilégiés pour définir une stratégie à court, moyen et long terme : « Sur le plan des moyens législatifs et réglementaires que nous aurions dû obtenir dans le cadre du projet de Loi, conforme à nos spécificités et à notre condition d'île-montagne, et qui nous ont été refusés par le gouvernement, alors que ceux-ci auraient eu un impact certain sur l'augmentation naturelle du tri, sur la diminution des coûts pour les intercommunalités, sur la baisse des taxes et impôts liés au traitement des déchets pour les



insulaires, sur le développement du recyclage et de l'économie circulaire, et sur la diminution drastique des matières qui vont à l'enfouissement, notamment des emballages plastiques nocifs pour la santé publique ; sur le plan de propositions politiques opérationnelles à mettre en œuvre et à massifier dès à présent à l'échelle de la Collectivité de Corse et des intercommunalités pour doper le tri, notamment des bio-déchets, en utilisant différents leviers puissants à disposition, mais aussi pour accélérer les stratégies de réemploi, réutilisation, et de recyclage ; enfin, sur le plan du court-terme et de l'urgence : au niveau qualitatif de l'augmentation du geste de tri tout comme de la diminution des volumes d'enfouissement, et des alternatives de traitement. »

La contribution des éco-organismes

Pour Femu a Corsica, il est temps que les éco-organismes contribuent de manière plus importante pour faire baisser la fiscalité des ménages : « Il faut savoir que les écoorganismes sont censés payer 80% de ces coûts selon un service « optimisé » et non un coût réel. Le service optimisé étant défini par les éco-organismes eux-mêmes ce qui équivaut à une contribution qui, in fine, est inférieure aux 80% évoqués de la Loi Grenelle sur l'environnement. Pourtant la directive européenne sur les déchets de mai 2018 indique un principe de financement des éco-organismes à 100% et « par dérogation » à 80%. Aucune collectivité locale françai-

se n'est satisfaite. Et en Corse, en tant qu'île avec de surcroît des coûts d'exportation des matières triées qui sont recyclées sur le continent, mais aussi des coûts de collecte et de traitement nettement supérieurs à la moyenne française (temps de parcours longs, densité démographique faible, saisonnalité accrue), la contribution des « Pollueurs » est nettement inférieure à 80%. Ce qui équivaut à renforcer la contribution financière des EPCI, et à peser sur les impôts des ménages insulaires en lieu et place d'une contribution plus juste des éco-organismes. Notre proposition visait donc à permettre une baisse des budgets des EPCI, et par la même leur permettre de mieux structurer le tri à la source en fonctionnement, mais aussi à diminuer le poids de la fiscalité des déchets sur les familles résidentes. Le gouvernement a refusé pour la Corse ce qu'il a accepté pour les îles d'outre-mer alors que les raisons qui ont présidé à cette acceptation sont les mêmes... »

Renforcer le pilotage de la Collectivité de Corse

En parallèle, Femu préconise de renforcer les compétences de la Collectivité de Corse dans les domaines de la prévention et du traitement des déchets : « Avec un transfert de compétences réglementaires visant : d'une part, à faire en sorte que la Corse en tant qu'île puisse permettre progressivement la limitation de l'entrée des matières et emballages, notamment plastiques, qui vont aujourd'hui à l'enfouissement, par de l'incitation et de l'interdiction,

faisant tendre notre territoire vers le « zéro plastique », mais aussi vers le développement des services de réparation puisqu'il s'agit de favoriser l'entrée de biens d'équipements et informatiques les plus durables en longévité (indice de réparabilité/haut indice de garantie); d'autre part, permettre que la collectivité de Corse, en concertation avec les EPCI et les éco-organismes garantisse que des quotas de matières triées puissent être valorisées en termes de recyclage, ou de réemploi sur place dans l'île et créer de la richesse et de l'emploi, tout en agissant sur le mode de consommation des biens et services. »

Enfin sur le plan de l'urgence, Femu a Corsica invite la CDC à prendre l'initiative notamment en réunissant « les secteurs de la grande et petite distribution, mais aussi de l'hôtellerie, de la restauration et du médical, pour réaliser un partenariat conventionné, de gré à gré, sur le modèle de la crise des gilets jaunes sur les prix des denrées afin de définir une organisation exceptionnelle de collecte des déchets professionnels pour 2020. Ceci afin de faire baisser significativement les volumes d'enfouissement et précéder la mise en place du service public des ordures non ménagères à l'échelle de la Corse, suite à l'amendement que nous avons proposé et qui a été adopté en séance à l'Assemblée Nationale. » Femu a Corsica va également proposer aux associations, collectifs, partis politiques de mobiliser de manière militante des adhérents volontaires pour se mettre à disposition des intercommunalités, principales émettrices de déchets, afin de permettre l'accélération du geste de tri dans les foyers et la récolte des bio-déchets dans cette période d'urgence, et ce, de manière organisée jusqu'au mois de juin. « Femu a Corsica portera enfin la feuille de route aux collectifs qui sont dans le blocage des centres, en particulier le collectif Valincu lindu afin que celle-ci puisse servir de base de travail en termes de discussion autour de garanties à mettre en perspective, et permettre ainsi le déblocage de la situation actuelle. »

Y.C